



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 7
ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre de la deuxième décision modificative de l'exercice 2021.

I. Modification de phasage d'AP

1 – Respire à la récré

L'autorisation de programme **Respire à la récré** voit changer le phasage de ses crédits. Certains crédits qui étaient prévus pour les années 2023 à 2026 sont avancés à 2022. Le montant global de l'opération reste inchangé.

- 230 000 € pour les études basculent en 2022
- 815 000 € pour les travaux basculent en 2022

		2021	2022	2023 → 2026	Total
<i>Exécution et crédits inscrits après DM2 2021</i>	<i>Chapitre 20 Études</i>	120 000,00	70 000,00	280 000,00	470 000,00
	<i>Chapitre 23 Travaux</i>	450 000,00	630 000,00	2 520 000,00	3 600 000,00
	TOTAL	570 000, 00	700 000,00	2 800 000,00	4 070 000,00
<i>Exécution et crédits inscrits au BP 2022</i>	<i>Chapitre 20 Études</i>	120 000,00	300 000,00	50 000,00	470 000,00
	<i>Chapitre 23 Travaux</i>	450 000,00	1 445 000,00	1 705 000,00	3 600 000,00
	TOTAL	570 000, 00	1 745 000,00	1 755 000,00	4 070 000,00

II. Création d'AP

L'autorisation de programme **Rénovation thermique** est créée pour un montant total de 25 000 000€ et une durée de 9 ans à partir de 2022 afin de rénover thermiquement les bâtiments de la ville.

Un total de 3 713 500€ est d'ores et déjà phasé, le solde restant (soit 21 286 500€) sera affecté ultérieurement par site rénové.

		2022	2023 → 2030	Total
Crédits inscrits au BP 2022	Chapitre 20 Etudes Opération 3874 honoraires	450 000,00	12 500,00 / an	550 000,00
	Chapitre 21 Matériel Opération 3804 télégestion	20 000,00	20 000,00 / an	180 000,00
	Chapitre 23 Travaux Opération 3873 réseaux de chaleur	143 500,00	355 000,00 / an	2 983 500,00
	TOTAL	613 500,00	387 500,00/an	3 713 500,00

L'autorisation de programme **Petit Vélo** est créée pour un montant total de 3 300 000€ et une durée de 4 ans à partir de 2022 afin de réhabiliter la salle de théâtre Le Petit Vélo.

Les crédits sont phasés comme suit :

		2022	2023	2024	2025	Total
Crédits inscrits au BP 2022	Chapitre 20 Etudes	10 000,00	90 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00
	Chapitre 23 Travaux	40 000,00	960 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
	Total	50 000,00	1 050 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	3 300 000,00

L'autorisation de programme **Chaudières** est créée pour un montant total de 2 500 000€ et une durée de 3 ans à partir de 2022 afin de remplacer les chaudières fuel par des chaudières à énergie renouvelable.

Les crédits sont phasés comme suit :

		2022	2023	2024	Total
Crédits inscrits au BP 2022	Chapitre 20 Etudes	50 000,00	50 000,00	100 000,00	200 000,00
	Chapitre 23 Travaux	300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 300 000,00
	Total	350 000,00	1 050 000,00	1 100 000,00	2 500 000,00

L'autorisation de programme **Prospérité** est créée pour un montant total de 2 850 000€ et une durée de 3 ans afin d'effectuer des travaux sur l'Eglise Notre Dame de la Prospérité.

Les crédits sont phasés comme suit :

		2022	2023	2024	Total
Crédits inscrits au BP 2022	Chapitre 20 Etudes	50 000,00	50 000,00		100 000,00
	Chapitre 23 Travaux		1 375 000,00	1 375 000,00	2 750 000,00
	Total	50 000,00	1 425 000,00	1 375 000,00	2 850 000,00

Il est également rappelé que, d'après la règle de gestion en vigueur à la ville de Clermont-Ferrand, les crédits d'AP non utilisés en 2021 seront automatiquement rephasés en dernière année de Programme lors de la clôture de l'exercice comptable.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, sur la base de ces éléments, de valider les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **20 DEC. 2021**

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe aux Finances,

Marion CANALÈS

